

Séance du conseil communal du 14 septembre 2012

Présents:

Francine Colling-Kahn (CSV), bourgmestre, Mike Hagen (LSAP), échevin, Gilles Baum (DP), Jean Boden (CSV), John Breden (LSAP), Gilles Dimmer (CSV), Gilbert Kapp (DP), Christian Kmiotek (déi gréng), François Ries (DP), Raymond Schintgen (LSAP), Irène Schmitt (déi gréng), Roland Weis (DP), conseillers.

Absent et excusé:

Romain Reitz (CSV) point 5b, échevin.

01. Informations au conseil communal.

02. Démissions et nominations de membres de commissions consultatives.

Le conseil communal décide à l'unanimité

a. d'accepter les démissions suivantes:

- Francine Scheckel-Mozek, membre de la commission des seniors et des affaires sociales;
- Jutta Kanstein-Bothe, membre de la commission de la nature et de l'environnement et de la commission des sports et des associations sportives;
- Henri Feltgen, membre de la commission de l'énergie et de la commission de la sécurité et de la circulation;

b. de procéder aux nominations suivantes:

- Doris Hermann-Weber, membre de la commission des seniors et des affaires sociales;
- Guy Godart, membre de la commission de la nature et de l'environnement;
- Pierrot Sinnes, membre de la commission de l'énergie et de la commission de la sécurité et de la circulation;
- Gilles Schlessler, membre de la commission des hommes de l'art.

03. Approbation d'un contrat de bail.

Le conseil communal décide avec sept voix contre six d'approuver un contrat de bail à loyer conclu le 16 juillet 2012 entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et la commune de Junglinster, comme locataire, portant sur la location d'un terrain sis à Junglinster, au lieu-dit « rue Hiehl », en vue d'y aménager un parking provisoire.

04. Adhésion des communes de Koerich, Schieren et Waldbillig au syndicat intercommunal de gestion informatique SIGI.

Le conseil communal décide à l'unanimité de se prononcer pour l'adhésion des communes de Koerich, Schieren et Waldbillig au syndicat intercommunal de gestion informatique SIGI.

05. Dénomination de rues.

Le conseil communal décide à l'unanimité de dénommer

- a. la nouvelle rue créée dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement particulier portant sur des fonds sis à Gonderange, au lieu-dit « am Kickert »: « am Kickert »;
- b. la nouvelle rue créée dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement particulier portant sur des fonds sis à Eschweiler, au lieu-dit « op dem Béchel »: « op dem Béchel ».

06. Approbation de titres de recette.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver des titres de recette de l'exercice 2010 d'un montant total de 9.720.-€.

07. Compte de gestion de l'exercice 2010.

Le conseil communal approuve à l'unanimité provisoirement le compte de gestion de l'exercice 2010.

08. Compte administratif de l'exercice 2010.

Le conseil communal approuve avec sept voix contre quatre et deux abstentions provisoirement le compte administratif de l'exercice 2010.

09. Modifications budgétaires de l'exercice ordinaire du budget 2012.

Le conseil communal décide avec neuf voix et quatre abstentions d'accorder des modifications budgétaires de l'exercice ordinaire de l'année 2012, il s'agit de recettes supplémentaires de 173.000.-€ ainsi que de dépenses supplémentaires de 117.632,84.-€.

10. Plans de gestion de la forêt communale pour l'exercice 2013.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'aviser favorablement les plans de gestion pour l'année 2013 de la forêt communale présentés par l'Administration de la nature et des forêts.

11. Projet et devis concernant le réaménagement du carrefour rue Glesener/rue Nilles dans la zone artisanale « Laangwiss » à Junglinster.

Le conseil communal décide avec sept voix contre quatre et deux abstentions d'approuver le projet et devis concernant le réaménagement du carrefour rue Glesener/rue Nilles dans la zone artisanale « Laangwiss » à Junglinster.

12. Stationnement sur le grand parking au centre de Junglinster.

Le conseil communal décide avec sept voix contre six de ne pas adopter la modification proposée par les conseillers de la fraction « DP » relative au stationnement sur le grand parking au centre de Junglinster et de ne rien changer à la décision du 1^{er} avril 2011 (durée de parcage limitée à deux heures pendant les jours ouvrables).

13. Confirmation d'un règlement de circulation à caractère temporaire.

Le conseil communal décide à l'unanimité de confirmer le règlement de circulation d'urgence édicté par le collège échevinal le 3 septembre 2012 portant sur une réglementation de la circulation routière dans la rue « um Rälland » à Junglinster comme suit:

Depuis le mardi 4 septembre 2012 jusqu'à l'achèvement des travaux, l'accès à la rue « um Rälland » à Junglinster est interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux dans les deux sens entre l'intersection avec la route d'Echternach et la maison numéro 28.

14. Règlement communal concernant les publications au « Kalënster ».

Le présent point a été enlevé de l'ordre du jour.

15. Organisation de l'« Ecole des Parents Janusz Korzak » sur le territoire des communes des trois cantons de l'Est.

Le conseil communal décide à l'unanimité

1. de donner son accord de principe quant à l'organisation de l'« Ecole des Parents » dans la commune de Junglinster;
2. de changer le libellé de la convention comme suit: Convention concernant l'organisation de l'« Ecole des Parents Janusz Korzak » sur le territoire des communes de Betzdorf, Grevenmacher, Junglinster et Remich (région de l'Est);
3. d'ajouter un article dans la convention prévoyant l'institution d'une plate-forme où chacune des communes signataires est représentée par un délégué et dont l'objectif est de discuter et de décider, ensemble avec les responsables de la Fondation Kannerschlass, sur les activités communes de l'« Ecole des Parents ».

16. Projet d'hébergement de demandeurs de protection internationale.

a. Mesures d'intégration en faveur des demandeurs de protection internationale.

Le conseil communal décide à l'unanimité de demander au collège des bourgmestre et échevins d'intervenir avec fermeté et ténacité auprès des différents membres du Gouvernement en charge des demandeurs de protection internationale ainsi que de leurs services, afin de:

- garantir un séjour digne et des possibilités de contact et d'intégration avec la population;
- permettre aux enfants à scolariser de suivre leurs classes dans les écoles de la commune;
- permettre aux enfants en plus bas âge d'avoir accès aux structures d'accueil;
- identifier des possibilités de logement sur le territoire de la commune en dehors du seul confinement en container prévu actuellement.

b. Information au public et soutien aux mesures d'intégration en faveur des demandeurs de protection internationale.

Le conseil communal décide à l'unanimité de demander au collège des bourgmestre et échevins:

- de tenir dans les meilleurs délais une réunion d'information et de discussion avec la population afin d'exposer les tenants et aboutissants du choix d'implantation actuel et permettant de désamorcer par l'information et le dialogue les préjugés éventuels;
 - de mettre en œuvre – de concert entre autre avec la commission consultative d'intégration et la déléguée à l'intégration et à l'égalité des chances – un plan d'actions concrètes qui associeront les citoyennes et citoyens solidaires, les acteurs locaux/régionaux/nationaux, les associations locales et la population et qui vise à lever les préjugés, entrer en dialogue et favoriser l'intégration des demandeurs de protection internationale;
-

- de mettre à disposition des activités à venir les moyens humains, matériels et financiers nécessaires et le cas échéant de proposer au conseil communal l'inscription de crédits supplémentaires au budget 2012.

17. Divers et questions au collège échevinal.